

MARAIS DE LA SOUCHE



Lettre d'information n°1

Introduction

Le document d'objectifs des Marais de la Souche a été rédigé en 1998 et transmis au Ministère de tutelle en 1999. Depuis, peu d'informations ont été fournies aux acteurs locaux. Pourtant la mise en œuvre du document d'objectifs a été engagée, très progressivement, mais avec déjà un certain nombre de résultats très positifs. Parallèlement, au niveau national et régional, le cadre législatif s'est peu à peu construit, si bien que d'expérimentations pilotes, les documents d'objectif sont devenus de véritables outils, qui aujourd'hui doivent précéder la rédaction et la signature des contrats de service Natura 2000. Les Marais de la Souche étaient territoire d'innovation, et nous espérons que l'ensemble des acteurs locaux feront le choix de poursuivre l'effort de travail en commun et d'expérimentation engagé en 1996, maintenant que les crédits prévus sont mobilisables. Les Services de l'Etat (DIREN Picardie, D.D.A.F.de l'Aisne) et l'équipe du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie sont à votre disposition pour la formalisation de contrats expérimentaux.

Pourquoi une lettre d'information ?

Cette lettre est destinée à vous informer régulièrement sur l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 dans les Marais de la Souche.

Elle a également pour but de valoriser les exemples locaux de bonnes pratiques ou d'autres actions innovantes, de livrer quelques conseils techniques, de faire part de vos témoignages, de répondre à vos questions, et de vous informer de l'évolution du patrimoine naturel sur votre territoire.

Enfin, elle se veut avant tout un organe de liaison. Vous trouverez, à la fin de cette lettre, les coordonnées des personnes chargées de la faire vivre, elles sont à votre disposition : n'hésitez pas !



ACTUALITÉS

• Point sur la démarche locale

Le document d'objectifs des Marais de la Souche, validé en juin 1998 et transmis au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a dû être amendé afin de correspondre aux derniers décrets législatifs. Ainsi, le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie a élaboré en relation avec l'Etat (DIREN Picardie) et quelques acteurs locaux (entrepreneurs, chasseurs, Association pour le Maintien et la Sauvegarde des Activités Traditionnelles dans les Marais de la Souche) une série de projets de cahiers des charges pour les contrats Natura 2000, et a affiné les propositions de modes de suivi et d'évaluation scientifique. Parallèlement, deux contrats pour la mise en œuvre du document d'objectifs des marais de la Souche ont été signés avec les communes de Liesse-Notre-Dame et de Chèvres-en-Laonnois, une étude sur la libellule, *Leucorrhine à gros thorax*, a permis de préciser sa biologie et une autre a permis d'établir une typologie des étangs des Marais de la Souche (voir le coin de la connaissance). Le dispositif semble bientôt prêt à être décliné sur le terrain, mais encore de manière expérimentale.



J.C. Hauguel / CSNP

Type d'habitat naturel
de la *Leucorrhine à gros thorax*

• Point sur les démarches nationales et régionales

- Natura 2000 inscrit dans le droit français

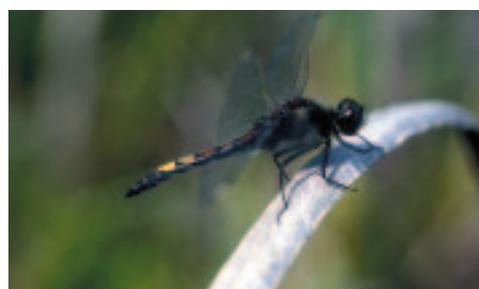
Le décret du 8 novembre 2001 précise la procédure de désignation des sites Natura 2000 en modifiant le code rural.

Le décret du 20 décembre 2001 précise le rôle des documents d'objectifs élaborés pour chacun des sites et fait référence aux contrats Natura 2000.

La circulaire du 3 mai 2002 présente en plusieurs fiches les contenus et les modes de mises en œuvre des documents d'objectifs et des contrats Natura 2000. Elle incite à la signature de contrats expérimentaux avant même la désignation formelle des sites Natura 2000. L'ensemble de ces textes confirme la volonté de la France de privilégier la voix contractuelle et devrait permettre la mise en œuvre sur le terrain des premiers documents d'objectifs.

- Un club des opérateurs régionaux

Le directeur régional de l'environnement de Picardie a souhaité réunir les opérateurs des différents documents d'objectifs afin de discuter des difficultés rencontrées, des avancées des dossiers et de pouvoir débattre des solutions à apporter. Ce club a, par exemple, étudié le cahier des charges régional pour la réalisation de la cartographie des habitats naturels proposé par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.



O. Bardet / CSNP

Leucorrhine à gros thorax (Leucorrhinia pectoralis) mâle sur son poste d'observation

• Des premiers résultats

Sur le terrain, les travaux de restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire ont été engagés. A Liesse-Notre-Dame, le déboisement ponctuel de marais sur tremblants a déjà permis la floraison et le redéploiement d'herbiers à Trèfles d'eau (*Menyanthes trifoliata*). Et autour de l'étang communal de pêche, l'adaptation des pratiques de fauche a permis la sauvegarde de la pelouse à Laïche Puce (*Carex pulicaris*). Ces deux types de végétation sont caractéristiques des "bas-marais" d'intérêts communautaires.



Marais de l'Abattoir à Chèvres-en-Laonnois
Pêche et conservation du Souchet jaunâtre
sont actuellement menées de concert



CSNP

Souchet jaunâtre

A Chèvres-en-Laonnois, là encore, déboisement ponctuel et adaptation des pratiques de fauches ont permis le développement des herbiers des tourbes exondées à Souchet jaunâtre (*Cyperus flavescens*) et Souchet brun (*Cyperus fuscus*).

Les travaux engagés sur les terrains du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (Terrains Juliens), par "la Roselière", dans la réserve naturelle de Vesles-et-Caumont, et par plusieurs chasseurs de l'AMSAT sur leurs propriétés sont également très prometteurs.

LE COIN DE LA CONNAISSANCE

- dites-moi quels herbiers vous avez ...
... je vous dirai la qualité de votre étang !

Il s'agit des résultats de l'étude menée en 2001 et 2002 par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie et financée par l'Etat (DIREN Picardie) et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. 25 étangs ont été prospectés sur les communes de Pierrepont, de Missy-les-Pierrepont, de Liesse-Notre-Dame, de Mâchecourt et de Chivres-en-Laonnois. Les propriétaires ont tous été associés ou prévenus.

L'objectif était de proposer une typologie de ces étangs, que l'on pouvait ensuite appliquer au site Natura 2000 du Marais de la Souche, en prenant comme indicateurs de qualité la présence d'espèces végétales et animales. A terme, les informations recueillies doivent permettre de faciliter le suivi de la qualité des eaux, des milieux aquatiques et d'améliorer leur gestion en fonction des objectifs de chacun.

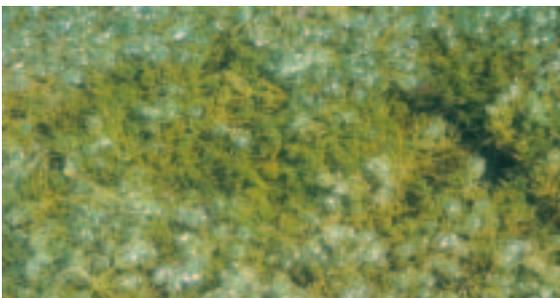
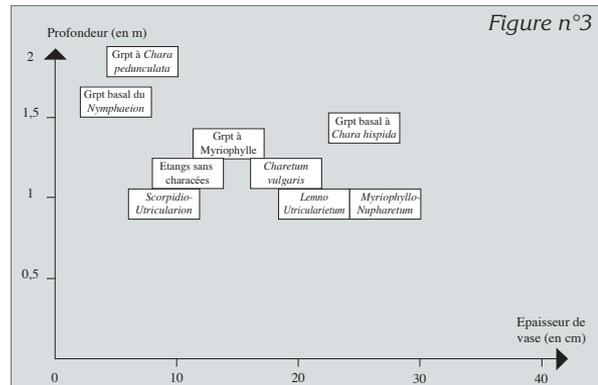
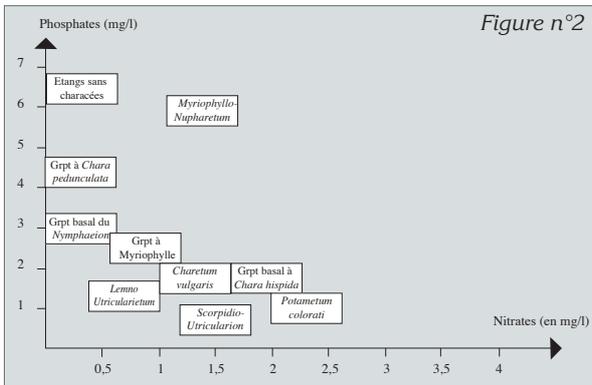
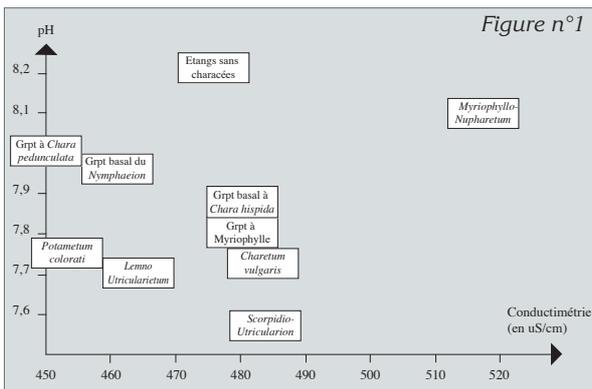
Les premiers résultats obtenus semblent démontrer qu'il existe au sein des Marais de la Souche différentes unités hydrologiques, de qualités d'eau distinctes. En fonction de ces différentes qualités, les recommandations de gestion, les potentialités halieutiques et pédagogiques sont aussi diverses.

L'étude a démontré que les herbiers aquatiques étaient d'excellents indicateurs de la qualité des étangs.

Ainsi, la forte présence des herbiers à Myriophylles et nénuphars est le plus souvent témoin d'une importante conductivité liée à une altération de la qualité des eaux (voir Figure n°1).

Au contraire, la présence d'herbiers à characées ou à Potamogeton coloré confirme la présence d'eaux carbonatées, faiblement chargées en matière en suspension, limpides et très faiblement altérées (voir figure n°2).

En terme de gestion, l'étude a également confirmé que la majorité des herbiers aquatiques, nécessaires à la vie des animaux aquatiques, se développe dans les étangs dont les profondeurs se situeraient entre 1 mètre et 1,50 mètre, et disparaît presque totalement lorsque les épaisseurs de vases dépassent les 30 centimètres (voir figure n°3).



Les herbiers à characées sont le témoin d'étangs faiblement altérés.

La régression de ces plantes d'intérêt européen est le signe d'une dégradation ou d'un vieillissement des étangs.

Ces données sont extrêmement précieuses afin d'orienter la gestion des étangs.

L'extension de cette méthode d'analyse à l'ensemble des étangs des marais de la Souche permettrait d'obtenir très rapidement une vue d'ensemble de la qualité de l'eau et des étangs, et de préciser leur potentialité halieutique.

L'étude est consultable à l'antenne Aisne du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

rue des Victimes de Comportet – ferme pédagogique – 02000 MERLIEUX ET FOUQUEROLLES – 03 23 80 29 32

DES CONTRATS POUR AGIR



La France a fait le choix de développer la gestion contractuelle pour la mise en œuvre de Natura 2000. Elle fonde donc son action sur le volontariat et la responsabilisation des acteurs qui ont en charge la gestion et l'entretien des milieux naturels. Propriétaires, agriculteurs, forestiers, chasseurs, associations, collectivités pourront bénéficier des contrats Natura 2000 rémunérés pour les travaux et les services rendus à la collectivité.

Ainsi, depuis Août 2002, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable incite fortement à l'expérimentation de contrats sur le terrain et a doté de moyens financiers substantiels les services régionaux de l'Etat chargés de l'élaboration de ces premiers contrats (DIREN Picardie).

A terme, les contrats seront passés directement entre l'Etat (via le préfet du département) et le titulaire de droits réels ou personnels lui conférant la jouissance des parcelles concernées. Ils seront d'une durée minimale de cinq ans. Le contrat doit précisément définir les tâches à accomplir pour conserver ou rétablir les habitats naturels et les habitats d'espèces qui ont motivé la proposition du site Natura 2000.

Il précisera la nature et les modalités de rémunération par l'Etat (et les collectivités territoriales le cas échéant) en contrepartie des prestations à fournir par le bénéficiaire. Les travaux peuvent être réalisés par le bénéficiaire lui-même ou par un ou plusieurs prestataires extérieurs. Les aides financières seront accordées sous forme de subventions aux investissements ou d'aides annuelles à l'hectare ou au mètre linéaire (haies, rives d'étang, chemaux,...).

Les contrats conclus par des exploitants agricoles prendront la forme de contrats d'Agriculture Durable ou de

▲
*Terrains Julien
Secteur déboisé et
debroussaillé*

Coupe d'arbres ►



Photos : CSNP

mesures agro-environnementales. Concernant les Marais de la Souche, 9 cahiers des charges types ont été élaborés. Les deux premiers concernaient des mesures agri-environnementales, les 7 autres portent sur des mesures non forestières et non agri-environnementales. Les cahiers des charges des mesures forestières devraient être élaborés ultérieurement en déclinaison des travaux de réflexions en cours aux niveaux national et régional. La gestion, l'animation et le suivi des contrats devraient être assurés par des animateurs locaux, mais le dispositif n'est pas encore définitivement calé.

Les services de l'Etat, le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, l'Association pour le Maintien et la Sauvegarde des Activités Traditionnelles des Marais de la Souche, la Roselière et plusieurs communes ont travaillé à l'élaboration de premiers contrats.



• Perspectives et Contrat d'Agriculture Durable

E., Das Graçac / CSNP



Prairie humide des marais du Routy



Cuivré des marais

J.L. Hercent / CSNP

Le cadre d'élaboration des futurs Contrats d'Agriculture Durable est en cours. Succédant aux Contrats Territoriaux d'Exploitation, ces contrats pourraient faciliter la préservation des prairies humides à Cuivré des marais, papillons menacé de disparition dans les Marais de la Souche.

Trois CTE avaient été signés il y a quelques années et avaient notamment permis le maintien du pâturage du Marais du Routy à Chivres-en-Laonnois.

CAHIER TECHNIQUE

• Le tire sève, une bonne pratique à développer

Lors d'un déboisement ou d'un débroussaillage, il n'est pas toujours possible ou souhaitable d'extraire les souches de saules ou d'autres arbres. Mais après la coupe, le traitement des rejets de ligneux peut s'avérer long et fastidieux.

La technique du tire sève peut faciliter le travail : lors du premier traitement des rejets, laisser un ou quelques rejets qui vont servir de tire sève et les couper à 70 cm ou 80 cm au-dessus du sol. L'année suivante le ligneux aura recépé au point de coupe et non au ras du sol. Un coup de pince élagueuse suffira et il ne sera pas nécessaire de se baisser.

Cette technique donne de bons résultats en terrain humide, sur le Saule cendré et l'Aulne glutineux.

• Les risques du brûlis en tourbière

Mettre le feu à la végétation est toujours dangereux et nécessite maintes précautions. Plus encore en tourbière car la tourbe, matériau composé de fibres végétales, peut se consumer en profondeur et alimenter les feux



L'utilisation du braséro permet de brûler les produits de coupe sans risque pour la tourbière

de surface pendant plusieurs jours et s'étendre au-delà des propriétés que l'on souhaite entretenir. De plus, le feu détruit larves d'insectes et banque de semences et peut durablement altérer une végétation, un paysage ou le fonctionnement d'un écosystème.

On ne peut donc qu'appeler à la prudence.

Votre contact :

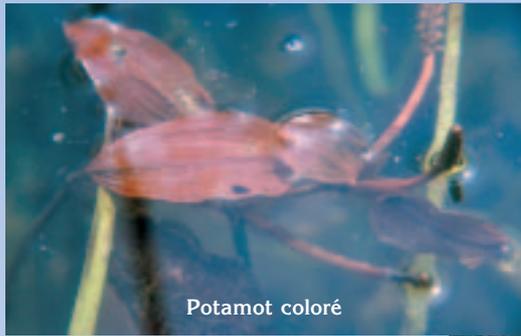
Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
Emmanuel DAS GRACAS
1, place Ginkgo - Village Oasis
80044 AMIENS cedex 1
Tél. : 03 22 89 63 96
Fax : 03 22 45 35 55
csnp.aisne@wanadoo.fr



Pour plus de renseignements :

- DIREN Picardie
Cité Administrative - 56, rue Jules Barni
80040 Amiens
Tél. : 03 22 82 90 40 - Fax : 03 22 97 97 89
diren@picardie.environnement.gouv.fr

- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Cité Administrative - 02016 Laon
Tél. : 03 23 26 21 00



Potamot coloré



À Liesse-Notre-Dame et sur les Terrains Julien, le Conservatoire déploie, avec le soutien de ses partenaires, des travaux de restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire. Le retour des herbiers à Potamot coloré et la floraison des planchers flottants à Trèfle d'eau témoignent du succès de ces opérations. Des sorties nature sont régulièrement organisées pour découvrir ces résultats.



Trèfle d'eau



Association loi 1901 créée en 1989, le Conservatoire a pour objectif la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la région Picardie afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité. Il intervient actuellement sur plus de 80 sites naturels de Picardie (Aisne, Oise, Somme) représentant une palette de milieux naturels (coteaux, landes, marais, prairies, cavités à chauves-souris...).

Le Conservatoire est membre du réseau national des Conservatoires des Espaces Naturels.

Ce bulletin est réalisé par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie grâce au soutien financier de :

